

Les subsides

canadien. Celui qui constitue la plus sérieuse menace est celui du représentant de Floride, M. Sam Gibbons, le président de la sous-commission de la Chambre sur le commerce. Le projet de loi Gibbons sera probablement intégré à une loi omnibus.

Le projet de loi Gibbons et un autre projet de loi présenté, parallèlement au Sénat par le sénateur Baucus, visent à modifier la loi sur les droits compensateurs. A la suite de ces amendements, si les droits de coupe qu'une compagnie canadienne doit payer au gouvernement pour abattre un arbre sur les terres de la Couronne sont inférieurs à un chiffre arbitraire basé sur les droits de coupe américains, on considérera qu'il s'agit d'une subvention.

Monsieur le Président, je peux vous assurer que le gouvernement prend très au sérieux la menace que constituent ces projets de loi. Nous avons notamment discuté directement de ces projets de loi avec leur auteur. J'ai d'abord rencontré le représentant Gibbons à Washington, en juin dernier, pour lui exposer notre position au sujet de son projet de loi et la situation dans laquelle se trouve le secteur du bois d'œuvre. Sur mon invitation, M. Gibbons et une délégation du Congrès sont venus à Vancouver pour discuter des politiques de gestion forestière canadiennes avec les représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux. Le député de Skeena (M. Fulton) est parfaitement au courant de cette rencontre. Il y participait ainsi que d'autres députés.

Comme le représentant Gibbons l'avait demandé à la fin de la réunion, je lui ai fourni, par écrit, des observations détaillées au sujet de ses propositions. Cette critique exposait clairement les raisons pour lesquelles nous nous opposons à ses propositions d'amendement à la loi américaine sur les droits compensateurs.

En outre, une campagne de relations publiques bien orchestrée a été lancée, depuis déjà quelque temps, sur l'initiative du secteur privé et du gouvernement. Voici notre stratégie. Premièrement, nous essayons de neutraliser la propagande américaine, en faisant connaître le point de vue canadien aux Américains, en veillant à ce que le gouvernement comprenne notre position et en menant une campagne bien orchestrée au Congrès.

Nous tâchons également de nous gagner des alliés aux États-Unis en signalant à notre clientèle américaine les conséquences des restrictions sur les importations de bois d'œuvre. Le secteur du bâtiment en fait évidemment partie. Cette campagne est coordonnée par un grand nombre d'intervenants dont notre ambassade, nos 13 consulats, et les représentants à Washington des industries canadiennes et des ministères fédéraux et provinciaux.

Le Canada a transmis aux États-Unis un message énergique. Nous avons fait valoir que nous étions des partenaires commerciaux loyaux, que nous ne profitons pas d'eux et que notre succès sur le marché américain était dû à des facteurs concurrentiels et notamment à un taux de change favorable, à la préférence des consommateurs pour le bois canadien et à une productivité supérieure. En fait, le récent rapport sur l'article 332 de la Commission du commerce international des États-Unis confirmait la validité de ces arguments. Nous continuons à porter la bonne parole en présentant des diapositives au personnel du Congrès, en tenant des séances d'information pour les médias, en faisant des discours, en témoignant devant les commissions du Congrès, en diffusant des troupes

de documentation et en discutant avec les membres du Congrès et les autorités gouvernementales.

Cette stratégie a porté ses fruits. Par exemple, les principaux journaux des États-Unis ont publié des articles fortement en notre faveur. Il existe actuellement une excellente organisation chargée d'établir la liaison entre le gouvernement fédéral, l'industrie et les provinces. Nous avons mobilisé des groupes d'intérêt américains, notamment dans le domaine des transports, du commerce du bois, de la construction domiciliaire et autres, lesquels ont été unanimes à s'opposer aux restrictions visant le bois tendre canadien. Autrement dit, nous avons réussi à retarder l'adoption par le Congrès d'une loi touchant les exportations de bois canadien.

Nous avons également l'appui du gouvernement pour éviter d'établir un rapport entre la question du bois et les négociations commerciales bilatérales. Néanmoins, l'intervention éventuelle du Congrès ou une pétition de mesures compensatoires constitue toujours une menace réelle. Le gouvernement canadien cherche à résoudre la question du bois, de concert avec le gouvernement américain. A cette fin, des responsables canadiens et américains ont repris dernièrement une nouvelle série d'entretiens sur la demande du représentant commercial des États-Unis, l'ambassadeur Yeutter, en vue d'examiner les facteurs qui influent sur la concurrence dans l'industrie nord-américaine du bois et d'éclaircir la politique du gouvernement et les pratiques en vigueur au Canada et aux États-Unis qui touchent le commerce du bois. La première réunion a eu lieu à San Diego le 20 janvier dernier. Une séance technique a eu lieu à Prince George les 12 et 14 février et d'autres entretiens se sont déroulés à Washington le 12 mars. Une autre réunion est prévue à Ottawa le mois prochain.

Le gouvernement canadien continuera à engager les ressources nécessaires jusqu'à ce qu'on trouve une solution à ce problème d'ordre commercial, sans doute le plus important qui nous oppose aux États-Unis. Le premier ministre abordera cette question au cours des entretiens de cette semaine avec le président Reagan et les dirigeants du Congrès. Je puis dire en toute confiance qu'aucun gouvernement canadien n'a jamais mené auparavant une campagne aussi énergique et vaste sur une question commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: Je suis convaincu également que notre campagne pour le bois tendre donne des résultats. L'industrie américaine du bois essaie depuis plusieurs années de restreindre nos exportations et le Congrès est saisi depuis plus d'un an du projet de loi Gibbons. Et pourtant, notre bois continue à traverser la frontière librement et nous croyons que les entretiens entre nos deux gouvernements sur cette question aboutiront à long terme à une solution satisfaisante de ce problème.

L'opposition est toujours prête à critiquer, mais elle ne propose aucune autre solution concrète si ce n'est le maintien de la situation actuelle et des réponses appropriées au protectionnisme américain croissant. Contrairement à l'opposition, le gouvernement croit qu'il n'est ni très digne ni très souverain de la part du Canada de se présenter toutes les semaines à Washington en vue de protester contre une nouvelle menace de protectionnisme. A notre avis, la meilleure façon de régler ce litige commercial avec les États-Unis consiste à négocier un accord obligatoire, soutenu par une procédure commune de